

# TEMOIGNAGE

## Le **CONSEILLER** associatif



**> Entretien avec Sophie Barrault,  
Directrice adjointe de la FRMJC Région Centre  
et Conseillère associative Cap'Asso**

“ Un conseiller associatif c'est un rôle  
d'accompagnant avant tout ”



Sophie Barrault est directrice adjointe de la Fédération Régionale des Maisons de la Jeunesse et de la Culture.

Actuellement chargée de mission politique jeunesse au sein de son réseau, elle est également conseillère associative pour le dispositif Cap'Asso.

## ■ Interview



### ■ Sophie, pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Je suis directrice adjointe de la FRMJC région Centre et je suis chargée de mission politique jeunesse pour notre réseau.

### ■ Vous êtes actuellement conseillère associative pour le dispositif Cap'Asso. Comment êtes-vous arrivée conseillère associative ?

Je suis arrivée à la FRMJC en 1998 en tant qu'animatrice et j'ai très vite été sollicitée par notre directeur pour l'aider dans l'accompagnement de dossiers techniques des emplois jeunes. C'est comme cela que

j'ai commencée à être conseillère associative. Tout d'abord, je tiens à préciser que l'on ne devient pas conseiller associatif comme cela. J'ai bénéficié, comme beaucoup de conseillers associatifs actuels, d'une formation dispensée par la DDCS\*. De mon côté, j'étais déjà titulaire d'une maîtrise universitaire d'Administration Economique et Sociale.

J'ai donc débuté mon rôle de conseillère sur la pérennisation des emplois jeunes. Par la suite, le dispositif Cap'Asso est apparu en région et, comme une suite logique, je me suis positionnée pour devenir conseillère, suite à une sollicitation du réseau des FRMJC. Cela fait donc plus d'une dizaine d'années que je suis conseillère Cap'Asso.

### ■ Comment définiriez-vous votre rôle de conseillère associative ?

Le rôle d'un conseiller associatif est d'accompagner l'association dans sa démarche. On est pleinement dans un rôle d'accompagnant dans le sens où l'on ne fait pas le dossier à la place de l'association car elle ne va rien en tirer à la fin.

Notre objectif est de soutenir l'association et de valoriser au mieux son projet en apportant une expertise sectorielle et une technicité.

Notre rôle c'est également d'être relai car on a également nos limites en termes d'expertise. Il faut donc renvoyer les associations que

l'on accompagne vers des relais compétents dans les domaines que l'on ne maîtrise pas. Par exemple dans le domaine financier on dirige les associations vers Centre Actif, ou lorsque les associations n'arrivent pas à faire de comptabilité normée, on les dirige vers le dispositif Compt'Asso, coordonné par Le Mouvement associatif Centre-Val de Loire.

### ■ Combien d'associations accompagnez-vous par an ?

J'accompagne en moyenne une dizaine d'associations par an. Ce qui est déjà beaucoup car à cela s'ajoute le suivi et les renouvellements. D'autant plus que ce n'est pas ma mission unique car, en tant que chargée de mission politique jeunesse j'ai également un rôle d'accompagnement auprès des associations. Conseillère Cap'Asso fait partie des soutiens que l'on apporte aussi aux associations de notre réseau. C'est l'un des points de ma mission globale.

### ■ Comment se déroule un accompagnement ?

Chaque accompagnement a ses spécificités et aucun accompagnement ne se ressemble. Mais, en général, c'est le Mouvement associatif Centre-Val de Loire ou le CRAJEP Centre, auquel nous sommes fédérés, qui nous

transmettent les dossiers après une première vérification de cohérence entre le type d'association et mon domaine d'expertise. Je prends ensuite un premier contact téléphonique pour fixer un rendez-vous, tout en demandant à l'association de m'envoyer un certain nombre de documents (présentation de

*« Notre objectif est de valoriser au mieux le projet de l'association en apportant une expertise sectorielle »*

l'association, documents financiers, statuts...) qui peuvent m'éclairer avant notre première rencontre.

L'idée est d'avoir une démarche collective. Il faut donc essayer, dans le meilleur des cas, d'avoir plusieurs personnes de l'association lors de ces rendez-vous. L'idéal étant un binôme professionnel avec un dirigeant élu associatif qui peut exprimer les préconisations, les difficultés de l'association.

Tout dépend aussi de la nature du dossier. Il peut s'agir d'une pérennisation ou d'une création de poste. Mais dans les deux cas, il faut vérifier l'éligibilité du projet au dispositif Cap'Asso. C'est pour cela que je vérifie en priorité la nature du poste (CDI), l'utilité sociale du projet et sa viabilité financière. Tout cela avec une écoute attentive qui permet de bien cibler les vrais problèmes qui ne sont pas toujours annoncés par l'association et ce, afin de l'aider au mieux.

A la fin de la mission, je rédige une «fiche avis» au regard de critères fixés par la Région. Cela permet de synthétiser notre accompagnement, relever les points de vigilance, formaliser les préconisations faites à l'association et mesurer la progression de l'association sur ces points lors des suivis et du renouvellement du dossier.

Un accompagnement ne se fait pas en un seul rendez-vous ! L'idéal serait que les associations anticipent

l'accompagnement, ce qui est rarement le cas.

### ■ Combien de temps dure un accompagnement ?

Cela est très variable car certaines associations ont déjà commencé à remplir leur dossier et cela peut donc aller très vite. Pour d'autres, cela prend plus de temps, notamment sur une première demande Cap'Asso où il faut construire le budget, définir l'utilité sociale du projet. Ce dernier point dure parfois longtemps car je passe beaucoup de temps à leur poser des questions pour leur faire dire ce qu'ils ne disent plus. Car la création de leur association a au départ répondu à un besoin et il faut revenir sur les fondamentaux. Ce travail de réflexion leur permet ensuite de mieux construire l'ensemble de leur projet et d'y apporter une cohérence

### ■ Quelles sont les difficultés que vous rencontrez en tant que conseillère associative ?

L'une des difficultés que l'on rencontre en tant que conseiller associatif concerne le fait de faire respecter les procédures et les échéances aux associations. Le Mouvement associatif Centre-Val de Loire ou le Crajep Centre nous transmettent des tableaux de suivis qui sont très importants pour savoir où les associations en

sont. Notamment concernant les demandes de renouvellement car souvent, les associations font une demande de renouvellement dans l'urgence et l'accompagnement doit être fait rapidement. Ce n'est pas comme cela que ça devrait se passer. Il faut prendre le temps d'accompagner, car c'est lors de ces moments que l'on peut soulever des difficultés sur la fonction employeur, sur le plan de formation, sur le choix d'une convention collective...

De plus, il faut bien définir son rôle d'accompagnant dès le départ car parfois cela peut être perçu comme un contrôle. Il faut préciser que l'on n'est pas personnel du Conseil Régional mais que l'on est bien des associations qui ont une expertise et une technicité dans des domaines spécifiques. Je me présente toujours en disant que mon objectif est de valoriser au mieux leur projet pour le déposer auprès de la Région.

Il faut construire une relation de confiance et, tant que ce n'est pas fait, c'est compliqué de travailler avec l'association, ce qui peut prendre du temps.

### ■ Le mot de la fin ?

Je pense que, pour être conseiller associatif, il faut aimer ça car il n'y a pas un seul dossier simple à accompagner ! Mais c'est également ce qui fait la richesse de cette mission.



## La Fédération Régionale des Maisons de la Jeunesse et de la Culture

La Fédération Régionale des Maisons de la Jeunesse et de la Culture de la région Centre (FRMJC Région Centre) est une association de loi 1901 agréée Jeunesse et Sport.

Fondée en 1969, elle est au service de la vie associative et du développement social et culturel. C'est un formidable réseau d'initiatives au service des collectivités et de l'animation des territoires.

La FRMJC Centre se compose de trois services afin de répondre au mieux à ses missions :

➤ Le service Réseau Associatif assure un soutien pédagogique, juridique et financier aux associations membres (30 associations en Région Centre, 11 000

adhérents, 300 bénévoles élus associatifs, 270 emplois).

➤ Le service Développement Local permet aux communes rurales de mettre en place une politique d'actions jeunesse. Réalisation de diagnostics territoriaux en matière de jeunesse, vie collective et culturelle. Contractualisation avec les collectivités locales pour la mise à disposition d'animateurs sur le territoire.

➤ Le service Sciences Techniques Société (STS) favorise l'accès à la culture scientifique et technique par le biais d'expositions itinérantes, de conférences avec un planétarium numérique itinérant et de spectacles « grand public » avec un dôme itinérant pour la projection de films à 180° qui porte le nom de « Cosmorium ».



\* La Fédération Régionale des Maisons de la Jeunesse et de la Culture est membre du CRAJEP Centre



## *Le réseau de conseillers associatifs : l'accompagnement au plus proche des associations*

### *Pourquoi ?*

---

Le Mouvement associatif Centre-Val de Loire avec ses fédérations membres a construit un réseau de conseillers associatifs afin d'accompagner la structuration des associations et accompagner leurs dirigeants dans la maîtrise de leur projet, et l'émergence de services de qualité, de projets d'utilité sociale, viables et pérennes.

### *Pour qui ?*

---

Les associations de la région Centre-Val de Loire, qu'elles soient fédérées ou non à un membre du Mouvement associatif Centre-Val de Loire

### *Comment ?*

---

Le Mouvement associatif Centre-Val de Loire oriente l'association vers un conseiller expert dans son champ d'activité et disposant d'une connaissance de l'environnement local.

Les conseillers associatifs apportent un conseil individualisé.

Ils sont qualifiés et formés pour répondre aux besoins des associations en :

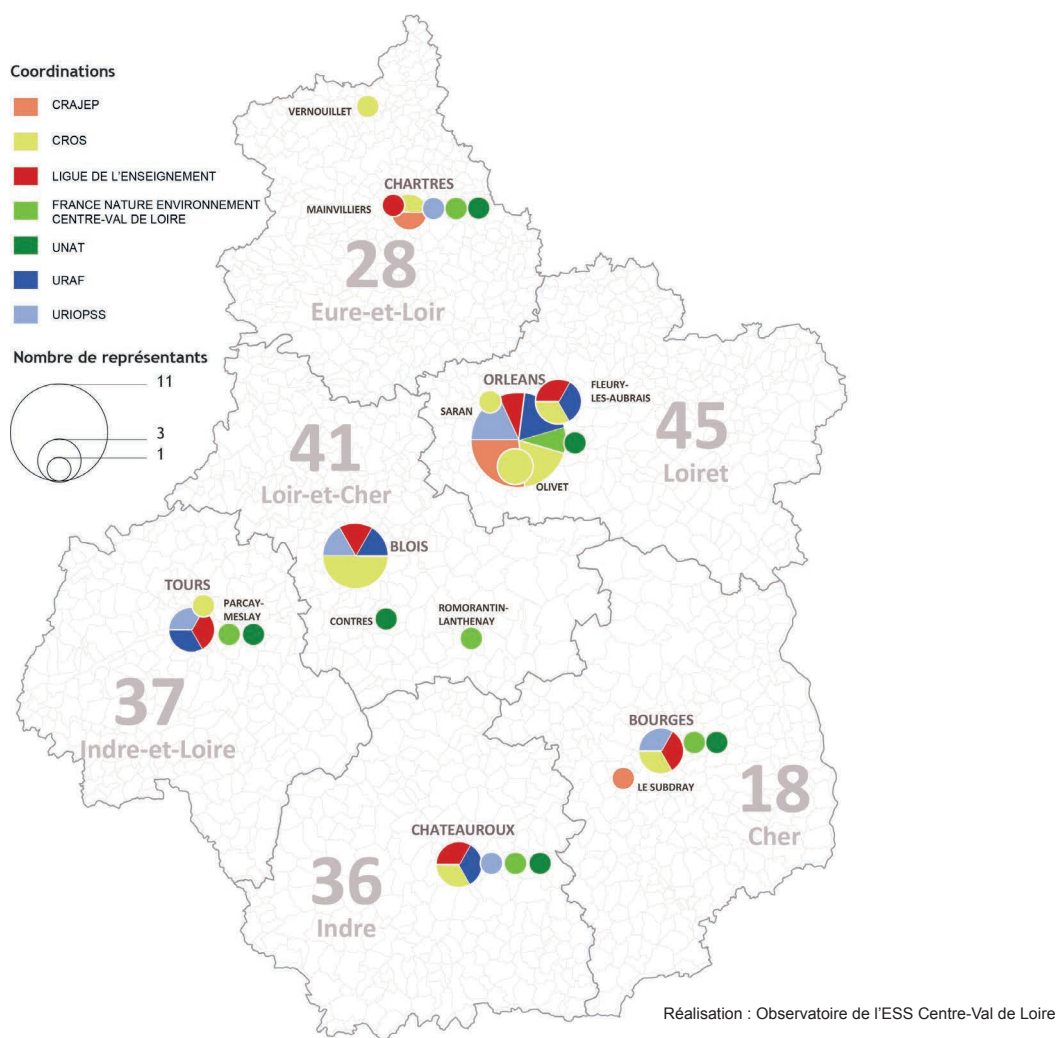
- apportant un diagnostic
- informant sur les dispositifs de soutien financier ou d'accompagnement existants
- orientant, mettant en relation vers des partenaires
- accompagnant les associations dans le montage de leur projet,
- portant une expertise sectorielle sur l'ensemble des champs de l'activité associative,
- mettant à disposition leurs compétences en matière juridique, financière, ressources humaines, projet, gouvernance,
- favorisant les complémentarités et le maillage du territoire,
- effectuant un suivi dans le temps auprès des associations accompagnées.

## Le réseau en chiffres :

**7 coordinations associatives régionales**, adhérentes au Mouvement associatif Centre Val de Loire, structurées au niveau régional et représentant les divers domaines de la vie associative (sport, culture, tourisme, famille, environnement, jeunesse et éducation populaire, sanitaire et social)

**35 associations** sur le territoire régional et en capacité d'accompagner sur l'ensemble de la région.

Les conseillers et coordinateurs associatifs en région Centre-Val de Loire :



**37 conseillers associatifs**, salariés de ces associations.  
> Une équipe de conseillers associatifs labellisée, formée et outillée par Le Mouvement associatif Centre-Val de Loire et ses membres.

Plus de **3500 associations**, accompagnées dans le cadre de divers dispositifs (Cap'Asso, Emplois d'Avenir, Compt-Asso...)



Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site du Mouvement associatif Centre-Val de Loire :  
[www.lemouvementassociatif-centre.org](http://www.lemouvementassociatif-centre.org)